

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 17

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

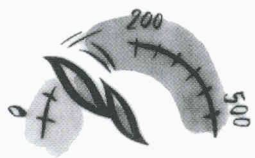
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Energie 2000 – le programme du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie: la nouvelle politique énergétique pour un développement durable.



Groupe d'action Combustibles

Objectifs, démarche

Le programme Energie 2000 fixe les objectifs suivants, dans le domaine des agents fossiles: d'ici l'an 2000, stabiliser la consommation ainsi que les émissions de CO₂ au niveau de 1990, puis les réduire. Cet objectif devra être atteint globalement dans les secteurs des combustibles (chauffage, chaleur industrielle, etc.) et des carburants (transports). On a donc fixé l'objectif du groupe d'action *Combustibles* (GAC) sur la base de scénarios calculés et après accord avec le groupe d'action *Carburants*: d'ici la fin de la décennie, la consommation doit reculer de 15% par rapport à 1990. Une telle réduction de la demande de combustibles signifie qu'en l'an 2000, elle devra avoir diminué de 50 PJ par année, soit de 1,2 million de tonnes équivalent-pétrole. Cet objectif sera atteint grâce à la réduction des besoins, au remplacement d'agents fossiles par des énergies renouvelables ou de moindre valeur (rejets de chaleur) et à l'utilisation rationnelle des combustibles fossiles nécessaires (rendements maximisés, meilleures technologies disponibles, etc.). Des opérations spécifiques de chaque segment du marché devront aboutir à l'objectif. Un centre d'excellence s'occupera de chaque segment. Le GAC guidera, en les coordonnant, les actions des centres d'excellence *Bâtiments d'habitation, Industrie, Hôpitaux, Bâtiments communaux et cantonaux*. Après une analyse des potentiels liés à chaque centre d'excellence, on est en train de mettre au point et de lancer sur le marché des opérations d'envergure, destinées à entraî-

ner une baisse sensible de la consommation de combustibles. Les trois principales opérations sont les suivantes:

1. Assainissement intégral des bâtiments
A partir du programme de lancement «Assainissement thermique des bâtiments publics», on développera jusqu'à maturité un programme applicable à tout bâtiment d'habitation, avec les objectifs suivants:
a) satisfaire à toutes les prescriptions en vigueur
b) assurer l'assainissement thermique de l'enveloppe et des installations du bâtiment
c) intégrer les énergies renouvelables
d) réduire la consommation d'électricité
e) optimiser l'exploitation
f) assurer le bon déroulement du (ou des) train(s) de mesures d'assainissement.
Tout reposera sur une collaboration suivie entre les pouvoirs publics, les organisations et associations et surtout l'économie privée, c'est-à-dire entre les fabricants de composants et de matériels, les installateurs et les entreprises d'approvisionnement énergétique. Cette collaboration revêtira la forme d'un partenariat entre Energie 2000 et les différents acteurs.
2. Modèles énergétiques
Au centre d'excellence *Industrie*, on a lancé le modèle EKV, qui s'inspire du modèle énergétique entrepris en 1987 à Zurich. Il s'agit d'un modèle de prise en charge par l'entreprise elle-même: en l'appliquant, elle exploite les potentiels

d'économies d'énergie économiquement supportables (chaleur, froid, électricité, eau), elle modernise ses installations en accroissant leur rendement, et elle procède à un intense échange d'expériences en collaborant avec d'autres entreprises. Le GAC gère l'administration du modèle énergétique et la coordination des travaux, mais les entreprises les accomplissent elles-mêmes.

3. Assainissement de l'approvisionnement énergétique dans les hôpitaux
Le centre d'excellence *Hôpitaux* lance un programme de formation qui s'adresse avant tout aux administrateurs d'hôpitaux. L'objectif premier en est d'optimiser les installations, c'est-à-dire de réduire la consommation d'énergie (chaleur et électricité) au moyen d'un investissement modeste.
Toutes ces mesures bénéficient d'un soutien financier, à condition que les bases juridiques (notamment l'ordonnance sur l'énergie) le permettent. Le groupe de travail veut atteindre de manière similaire son second objectif, qui est de contribuer à améliorer la compétitivité de la branche en faisant faire un bond en avant à l'innovation. Celle-ci se basera sur une vue globale des choses. Le groupe de travail cherche à provoquer une telle optique et à la généraliser.
Il ne s'adresse pas seulement aux maîtres d'ouvrage, aux installateurs et aux producteurs, mais aussi aux architectes, aux ingénieurs et aux concepteurs. Seule une action conjointe peut mener Energie 2000 au succès et en exploiter véritablement les possibilités: à côté des objectifs écologiques et énergétiques, parvenir à revitaliser aussi l'économie.

Thomas Burki,
chef du groupe de travail
Combustibles
c/o Ernst Basler & partenaires SA,
8702 Zollikon

AlpTransit: mise en soumission de travaux d'ingénierie et de géologie



Les Chemins de fer fédéraux pour l'axe du Saint-Gothard et BLS AlpTransit SA pour l'axe du Lötschberg mettent en soumission des travaux d'ingénierie et de géologie pour le projet de mise à l'enquête et pour certaines parties du projet de construction des nouvelles transversales alpines ferroviaires.

Situation de départ

Les avant-projets à soumettre pour approbation au Conseil fédéral seront parachevés d'ici la fin 1993. Sur la base de ces avant-projets, l'on établira, à partir du printemps 1994, les projets de mise à l'enquête qui serviront à la procédure d'approbation des plans. Pour l'adjudication des mandats à conférer aux ingénieurs et spécialistes, l'on appliquera un mode de sélection, ouvert à tous les intéressés, dans le but de confier ces tâches exigeantes à des spécialistes compétents et hautement qualifiés.

L'axe du Saint-Gothard sera divisé en 20 lots environ, les ingénieurs, les géologues et les autres spécialistes étant groupés en un seul mandat. L'axe du Lötschberg, quant à lui, sera divisé en quelque 10 lots, les ingénieurs et spécialistes étant, eux aussi, groupés en un seul mandat. Les mandats des géologues feront l'objet de 3 lots séparés.

Organisation

La sélection sera opérée par une commission qui soumet les propositions d'adjudication au maître de l'ouvrage. La même commission s'occupe des deux axes du Saint-Gothard et du Lötschberg. Après l'approbation des contrats y relatifs par le Conseil fédéral, prévue pour août/septembre 1993, l'Office fédéral des transports (OFT) cédera la responsabilité du projet, c'est-à-dire la fonction de maître de l'ouvrage, aux entreprises ferroviaires, soit aux CFF pour l'axe du Saint-Gothard et au BLS pour l'axe du Lötschberg.

Procédure

La procédure comprendra deux étapes. Au cours d'une première étape de préqualification, les concurrents sont jugés uniquement selon des critères de qualité. Puis cinq concurrents par lot, au maximum, seront invités à participer à la deuxième étape, un concours portant sur le prix et la qualité.

Mandat

Les travaux d'études et d'établissement de projet suivants seront mis en soumission pour chaque lot:

- projet de mise à l'enquête et accompagnement de la procédure d'approbation des plans, y compris un rapport d'impact sur l'environnement du 3^e degré
- part du projet de construction, jusqu'au devis.

Soumission

Un mode de sélection commun sera appliqué pour tous les lots des deux axes du Saint-Gothard et du Lötschberg. Un ingénieur de projet sera choisi pour chaque lot. Ce concours de sélection est en principe ouvert à tous les bureaux d'études, entreprises et consortiums d'ingénieurs de Suisse et de l'étranger. La soumission sera rédigée en allemand, en français ou en italien. Des soumissions peuvent être déposées pour quatre lots au maximum, en indiquant l'ordre de préférence des intérêts.

Sélection

Le choix des ingénieurs de projet de la première étape (pré-qualification) se déroule selon les critères suivants:

- structures de la firme, mise à disposition du personnel et de l'infrastructure, références, aptitudes pour le lot en question. A la deuxième étape s'ajouteront les critères qualité et prix.

Retrait des dossiers de soumission

Dépôt des soumissions

Les dossiers de soumission peuvent être obtenus auprès du secrétariat de mise en soumission PI/PG, mandats Alp Transit, en envoyant une enveloppe de format B4 portant l'adresse du soumissionnaire. Les soumissions devront être ensuite déposées à ce même secrétariat d'ici le 30 septembre 1993 au plus tard. Une liste d'adresses des soumissionnaires, arrêtée au 22 août 1993 (dernière arrivée du courrier du 21 août 1993), sera alors dressée et leur sera envoyée. Les documents du projet existant peuvent être consultés à Berne durant la 34^e semaine du calendrier.

Notes de lecture

Un vade-mecum SIA pour l'architecte et l'ingénieur

Les nouvelles formes d'offres pour les architectes et les ingénieurs ont fait l'objet de plusieurs manifestations et publications, notamment dans nos colonnes. Désireuse d'apporter sa contribution à une nouvelle approche dans les relations entre maîtres d'ouvrages et mandataires, *Unitas* a édité une brochure fixant pour les partenaires de la construction – tout particulièrement à l'intention des maîtres d'ouvrages – le cadre professionnel et éthique de leur collaboration. Excès de discrétion de la part de la SIA? Toujours est-il que cette dernière constate que l'existence de cette publication, intitulée «L'architecte et l'ingénieur – Mandataires du maître de l'ouvrage», ne connaît pas la notoriété qu'elle mérite.

Aussi la signalons-nous ici à nos lecteurs, afin qu'ils la fassent connaître aux maîtres d'ouvrages qu'elle concerne. Elle est disponible au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich.

«L'architecte et l'ingénieur - Mandataires du maître de l'ouvrage». – Une brochure A4, 16 pages. Editeur: SIA, Zurich, 1992. Prix: Fr. 10.– (membres SIA: Fr. 6.–).